



liquidation de la communauté ?

Par **anemonebleue**, le 17/01/2011 à 15:26

bonjour,

je suis divorcée récemment et reste deux problèmes de taille à résoudre , à savoir une maison en communauté avec mon ex-mari qui devrait être vendue. Et l'autre problème étant que je suis assistante maternelle à domicile et que cette maison est mon outil de travail et donc que je n'ai pas tellement envie de partir.. J'aimerais savoir quelles sont les options qui s'offrent à moi si je voulais garder cette maison ? Puisqu'elle appartient par moitié à mon ex ? pensez-vous que les banques "prêtent" à des assistantes maternelles qui renouvellent régulièrement leurs contrats puisque j'ai plusieurs employeurs ?

Pour vous donner une idée la maison est estimée sur le marché actuel région campagne.. à 280000 euros.

d'autre-part, si je devais déménager contrainte et forcée en cas de vente, aurai-je la possibilité d'obtenir quelque temps des allocations assedic avant de me remettre en route ailleurs ?

Voilà ma situation, merci de vos lumières.. bien cordialement

Par **Domil**, le 17/01/2011 à 15:30

Vous n'avez pas eu droit à une prestation compensatoire (ça aurait pu prendre la forme d'une partie de la maison, sur la part de votre mari) ?

Vous pouvez demander à racheter la part de votre ex-conjoint et vous pouvez déjà aller tater le terrain à votre banque.

Par **anemonebleue**, le 17/01/2011 à 16:56

je n'ai pas demandé de prestation compensatoire, à ce moment-là c'est certain j'aurai eu plus de chance de mon côté mais pour lui cela aurait été plus difficile.. Merci, cordialement